

Avis de convocation / avis de réunion

AFFINITÉS PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier
Montant du capital social statutaire maximum : 90.000.000 euros
Siège social : 21 bis, rue Lord Byron – 75008 PARIS
817 504 988 RCS PARIS
Visa S.C.P.I. 18-13 en date du 20 juillet 2018

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2019

Les Associés de la société AFFINITÉS PIERRE sont convoqués sur première convocation :

le Vendredi 14 juin 2019 à 10 heures

**dans les locaux de Groupama Immobilier
150 avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS
Salle Dubaï (2^{ème} étage)**

en Assemblée Générale Ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après.

Si cette Assemblée ne peut valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, les Associés sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire, sur seconde convocation, se réunira le **Vendredi 28 juin 2019 à 10 heures, dans les locaux de Groupama Immobilier, 150 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (Salle Dubaï – 2^{ème} étage).**

Ordre du jour du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; présentation du montant du capital social prime d'émission incluse au 31 décembre 2018 ;
- Quitus à la Société de Gestion ;
- Quitus au Conseil de Surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- Approbation des valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution à la clôture de l'exercice 2018 ;
- Renouvellement total des membres du Conseil de Surveillance ;
- Non allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance en fonction ;
- Non remboursement des frais engagés par les membres du Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Texte des résolutions à caractère ordinaire

Première résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés faisant ressortir un résultat net de 1 973 737,12 euros.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte que le capital social hors prime d'émission s'élève au 31 décembre 2018 à 51 846 800 euros.

Deuxième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Troisième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne au Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Quatrième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2018 s'élevant à 1 973 737,12 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2018	1 973 737,12 euros
Report à nouveau	526,51 euros
Total des sommes distribuables à affecter au titre de l'exercice 2018	1 974 263,63 euros

Il est proposé l'affectation suivante des sommes distribuables :

Dividendes	1 746 297,53 euros
Affectation au poste de « Report à nouveau »	227 966,10 euros

Compte tenu des acomptes sur dividendes déjà versés au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 1 746 297,53 euros (soit :

- 222 552,94 euros le 20 avril 2018 ;
- 334 530,40 euros le 23 juillet 2018 ;
- 522 864,87 euros le 23 octobre 2018, et
- 666 349,32 euros le 28 janvier 2019).

Cinquième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Sixième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve telles qu'elles ont été déterminées par la Société de Gestion :

La valeur comptable	55 524 313,18 euros, soit 214,19 euros par part
La valeur de réalisation	60 496 547,34 euros, soit 233,37 euros par part
La valeur de reconstitution	69 026 728,45 euros, soit 266,27 euros par part

Septième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que les mandats des membres du conseil de surveillance arrivaient à échéance à l'issue de la présente assemblée, et connaissance prise de la liste des candidats aux postes de membre du conseil de surveillance, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix exprimés parmi la liste ci-dessous, à savoir :

Date de candidature	Nom	Prénom	Activité Professionnelle	Age	Nombre de parts détenues
15/02/2019	L'HOSTIS	Michel	Président de GLB / Vice-Président de la Fédération Nationale Groupama et Conseil d'Orientation Mutualiste / Président de Mutuaide Assistance / Ancien Président de Gan Patrimoine / Ancien Président de Groupama Banque / retraité et ancien Exploitant Agricole	63	1 080 parts
25/02/2019	BOUTHIE	Christian	Vétérinaire retraité / Président CS de la SCPI Accimmo Pierre ainsi que d'autres SCPI non citées	70	40 parts
12/03/2019	VALARCHER	Guillaume	2014 à 2016 Groupama-Immobilier : Directeur, membre du comité exécutif en responsabilité du patrimoine résidentiel / Membre de la Royale Institution des Chartered Surveyor / Membre du conseil d'Administration d'Apogée / Chargé de conférence à l'IMSI-ESPI / Vice Président et fondateur de l'association des	65	5 parts

29/03/2019	CATTIN	Michel	Pierres et des Hommes et de 2017 à 2019 : retraité / Membre de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière (depuis 1988 ancien secrétaire général) / Auditeur au collège de France / Actuel Président du Conseil de Surveillance d'Affinités Pierre	70	20 parts
12/04/2019	GROUPAMA M.I.S.S.O représentée par M. Pascal MAYER		Consultant en stratégie et accompagnement d'entreprises Agricoles / Diplômé 2016 de l'Université de Paris Dauphine (Master en Stratégie) / Activité de consultant indépendant	57	4 025 parts
26/04/2019	HEBERT	Francis	Depuis 2017 : Directeur Général de la Mutuelle des Sylviculteurs / De 2013 à 2016 : Directeur de la Gestion Technique et Patrimoniale de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts	66	405 parts
26/04/2019	GAN FONCIER II représentée par Mme Stéphanie HANSFORD		Ingénieur Société OTIS de 1974 à 1988 / Chef d'entreprise de 1988 à 2018 / Chef d'entreprise à ce jour et retraité	34	6 250 parts
			2014 à ce jour : Responsable de l'Asset Management Résidentiel / Retail au sein de Groupama Immobilier Investissement		
			Valorisation et arbitrage d'actifs immobiliers en France		

Les nouveaux membres sont élus pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera amenée à délibérer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2021.

Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Huitième résolution – L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat des membres en fonction.

Neuvième résolution – L'Assemblée Générale décide de ne pas rembourser les frais afférents aux déplacements, frais connexes et besoins d'hébergement des membres du Conseil de Surveillance s'agissant du cadre normal de leurs fonctions pour la tenue des Conseils au siège social de la SCPI Affinités Pierre.

Dixième résolution – L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

*La Société de Gestion
Groupama Gan REIM*